

CI - 40M
C.G. - REFORME DU
MODE DE SCRUTIN

MÉMOIRE

présenté à

**La Commission des institutions
sur la réforme
du mode de scrutin au Québec**

par

La Société nationale de l'Est du Québec



Le 21 novembre 2002

La Société nationale de l'Est du Québec est un organisme voué à la défense des intérêts du peuple québécois, organisme qui travaille à la reconnaissance de ce peuple par la promotion de son histoire, de sa culture et des symboles qui le représentent et qui œuvre à l'accession du Québec à l'indépendance politique, seul moyen, selon nous, d'assurer la survie et l'épanouissement d'une collectivité française en Amérique.

À ce titre, la consultation actuelle sur la réforme des institutions démocratiques nous intéresse et nous incite à vous faire connaître nos recommandations, même si cette question ne semble pas représenter une importante priorité pour les électeurs moyens que nous pouvons côtoyer chaque jour.

Peut-être que les plus politisés d'entre eux considèrent que les changements de structures ou de règles à ce niveau ne pourront qu'être partiels et provisoires aussi longtemps que la question constitutionnelle ne sera pas réglée de façon satisfaisante.

Peut-être que les plus critiques se disent que ce propos, ramené occasionnellement dans l'actualité depuis une quarantaine d'années, n'est encore une fois qu'un truc de politiciens en mal de faire oublier leur impuissance à résoudre les vrais problèmes concrets comme le sous-développement et le dépeuplement des régions du Québec ou l'inégalité entre

les citoyens. Plusieurs hésitent à investir de l'énergie dans ce qu'ils appellent « une fuite par en avant ».

Ces réserves, que nous serions tentés de partager, n'enlèvent rien à l'importance de l'opération qui se déroule actuellement à la grandeur du Québec. Pour la première fois, le citoyen est appelé à exprimer ses préférences sur la façon d'élire ses représentants au Parlement en sachant (ou en ne sachant pas) que si réforme il y a à ce niveau, celle-ci pourrait entraîner une profonde modification de tout le parlementarisme québécois. Ceci donne un poids énorme à la mission de ceux qui ont initié cette consultation et de ceux qui la conduisent car, si la voix majoritaire devait ne pas avoir d'écho cette fois-ci, cela autoriserait toutes les formes de cynisme à l'égard de la classe politique au point de mettre en péril la qualité de notre démocratie.

Notre première recommandation s'adresse donc au ministre responsable de cette réforme et aux commissaires et membres du comité directeur des États généraux : ne considérez que votre mission est adéquatement remplie que lorsque les lignes de force de votre rapport, fidèle à la volonté majoritaire des citoyens, seront inscrites dans une loi et en voie d'être appliquées.

Nous tenons ensuite à poser fermement les principes essentiels auxquels tous les éléments d'une éventuelle réforme devront obéir obligatoirement.

D'abord, le mode de scrutin devra permettre, contrairement au système actuel qui nous condamne généralement au bipartisme, de refléter le pluralisme de la société québécoise. Trop de bonnes idées sont sacrifiées, faute de pouvoir s'exprimer et, au Québec, le déficit démocratique dû à cette situation est gravement accentué par notre indécision face à la question constitutionnelle qui cantonne trop d'électeurs dans les camps souverainiste et fédéraliste aux détriments des autres aspects de la vie politique d'un peuple normal.

Il nous semble que le scrutin proportionnel serait plus apte à assurer cette diversité et qu'il constituerait un incitatif à participer à la vie démocratique puisque le citoyen serait ainsi assuré de l'utilité de son vote.

Ensuite, le mode de scrutin devra permettre de constituer un gouvernement jouissant d'une stabilité satisfaisante. Le mode de scrutin actuel assure généralement la stabilité mais celle-ci est trop souvent artificielle parce qu'elle repose parfois uniquement sur le respect par les députés de la ligne du parti, les privant ainsi de leur liberté d'expression et de leur capacité de représenter vraiment leurs électeurs. Pour que l'Assemblée nationale ne devienne pas une Tour de Babel, il serait cependant souhaitable que l'on fixe un pourcentage minimal de vote à obtenir pour qu'un parti soit représenté à l'Assemblée. (ex. 5%)

Le mode de scrutin devra de plus assurer une représentation significative de toutes les régions du Québec. Cela pourrait se faire en donnant à chaque région, quelque soit l'importance de sa population, un nombre minimum de députés, quitte à conserver une certaine distorsion entre les régions à haute densité démographique et celles moins peuplées. En plus du nombre d'électeurs, on tiendrait compte de l'étendue du territoire et de la possibilité physique pour un député de rejoindre occasionnellement ses commettants.

Quant à la division du territoire québécois en région, elle pourrait se faire en prenant comme base de départ les dix-sept régions administratives actuelles. Nous ne souhaitons pas que le nombre de députés soit augmenté.

Enfin, le nouveau mode de scrutin devra être suffisamment simple pour que les citoyens puissent s'y reconnaître après avoir été adéquatement informés. Mais la qualité de la démocratie et la valeur de la représentation des citoyens ne doivent pas être sacrifiées au simplisme du mode de votation.

La Société nationale de l'Est du Québec tient aussi à faire connaître sa position sur les autres questions qui ont recueilli le plus large consensus lors de nos discussions sur la réforme des institutions démocratiques. Nous suivons à cet effet l'ordre des questions contenues dans le guide de présentation d'un mémoire du Comité directeur des États généraux.

Question 1.A Nous voulons que le chef du gouvernement soit élu au suffrage universel direct en raison de l'importance capitale que représente ce choix qui doit reposer sur la qualité de la personnalité, sur sa compétence, sa représentativité plutôt que sur son appartenance à un parti. Cela éviterait des horreurs comme celles que l'on connaît actuellement au niveau fédéral.

Question 1.C Nous voulons des élections à date fixe pour éviter que des élections inutiles soient déclenchées pour des raisons uniquement de stratégie partisane ou que des élections nécessaires soient indûment retardées pour les mêmes raisons.

Question 4 Nous voulons instaurer le droit d'initiative populaire pour intéresser davantage les électeurs à la vie démocratique et pour permettre de consulter la population du pays ou de certaines régions sur les grandes questions qui la préoccupent.

Question 6 Nous voulons que les femmes obtiennent une meilleure place dans le système politique en suscitant des candidatures mais pas en imposant arbitrairement des quotas.

Question 8 Nous ne voulons pas établir l'âge de voter à 16 ans aussi longtemps que la formation en histoire nationale et en éducation civique et politique sera aussi négligée qu'actuellement.

Question 9 Nous voulons l'instauration d'une carte d'électeur pour éviter des fraudes qui sont encore considérables et qui, sur des questions très litigieuses ou qui mettent en jeu des intérêts importants, peuvent contredire la volonté majoritaire. (Avec les raffinements des technologies, il pourrait être possible d'identifier l'électeur habilité à voter sans ajouter une nouvelle carte.)

Nous croyons enfin qu'il faut modifier le mode de scrutin pour éviter ce gaspillage d'énergie et de riches idées qui n'arrivent pas à s'exprimer parce que les tiers partis n'arrivent pas actuellement à avoir une juste représentation et que la ligne du parti confine les députés au rôle de figurants.

La proportionnelle nous semble un bon moyen de mettre fin à cet état de chose qui fait que la vie démocratique au Québec est définie par des groupuscules de radicaux qui défendent une option constitutionnelle et y sacrifient tous les autres aspects de la vie politique. L'introduction du scrutin proportionnel aurait probablement pour effet de fractionner les grands partis actuels et de permettre

aux grands courants d'idées qu'ils renferment de s'affirmer. Cela les obligerait à soigner le choix de leurs candidats dans tous les comtés et à y défendre leurs idées. En plus d'encourager la participation des citoyens à la vie politique, le scrutin proportionnel, en favorisant les coalitions entre partis idéologiquement proches, aurait un effet intégrateur, ce qui serait susceptible de donner à la majorité francophone un poids un peu plus considérable lors des discussions qui décideront de son avenir.